



Comune di Parma

SETTORE SERVIZI EDUCATIVI, SISTEMA BIBLIOTECARIO, ARCHIVI, PARI OPPORTUNITA' E BENESSERE ANIMALE - S.O. SERVIZI PER LA SCUOLA

Parma, 18 Avril 2024

Objet: Camps d'été 2024 - concessions économiques.

Chères familles,

La Municipalité de Parme a adhéré au "**Projet de lutte contre la pauvreté éducative et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée: soutien aux familles pour la fréquentation des centres d'été – année 2024. PR FSE+ Priorité 3 Inclusion sociale Objectif spécifique K**" approuvé par la Région Emilia Romagna avec le DGR n° 365 du 4 mars 2024.

Grâce à ce projet, il est possible de demander des concessions financières pour l'inscription aux centres d'été pour les enfants âgés de 3 à 13 ans (jusqu'à 17 ans s'ils ont un certificat de handicap, conformément à la loi n° 104/1992), s'ils remplissent les conditions énoncées dans l'avis:

Sur le site <https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione>

les familles trouveront:

- **l'Appel à candidatures pour les contributions PR FSE+ fournies par la Région Emilia-Romagna pour les services d'été - Été 2024** avec indications pour demander les contributions régionales;
- **la liste des centres d'été accrédités** pour l'été 2024 - avec les informations pratiques y afférent.

La demande d'aides financières peut être soumise à partir du 23 avril 2024 à 8h00 et jusqu'au 13 mai 2024 à 23h59 en remplissant le formulaire ON LINE sur le site de la Municipalité de Parme à l'adresse :

<https://www.comune.parma.it/it/servizi/educazione-e-formazione>

Pour procéder à la demande de prestations, il est nécessaire de disposer des identifiants SPID (Système public d'identité digitale).

A défaut, il est nécessaire de demander les identifiants SPID en suivant les étapes ci-dessous

<https://www.comune.parma.it/it/servizi/anagrafe-stato-civile-ed-elettorale/credenziali-di-autenticazione-spid/rilascio-credenziali-spid-per-laccesso-ai-servizi>

Une seule demande de subvention peut être introduite pour chaque enfant.

Une fois publiée, la liste de classement peut être consultée sur le site web de la Municipalité de Parme. Les parents titulaires des contributions régionales seront informés de l'attribution **par SMS** au numéro de téléphone mobile indiqué dans le formulaire de demande.

Les contributions doivent être utilisées dans les centres d'été choisis **avant le 10 juin 2024.**

Après cette date, toutes les contributions non utilisées **seront annulées** e réaffectées à d'autres familles sur la liste d'attente.

Dans le cas où, à la suite de contrôles effectués par l'Administration Publique, des allocations sont effectuées en l'absence des exigences, ou si de fausses déclarations sont faites, le retour du contribution attribué sera demandé.

Les familles intéressées pourront inscrire librement leurs enfants dans un ou plusieurs centres en contactant les secrétariats des Centres d'été.

Le Contact Center de la municipalité de Parme (tél. 052140521) est disponible pour toute demande d'information du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 13h00.

Cordialement.

**Il Responsabile della
S.O. Servizi per la Scuola**

Dott. Roberto Abbati